

5. Rapport de la tournée d'automne de la commission de gestion. Le bagage habituel de travail pour nos édiles, voilà ce qu'apporte le rapport donné par Mr. Gustave Menétréy, qui félicite la municipalité pour le bon entretien du domaine communal. Ce rapport demande entre autres, la suppression du hangar se trouvant devant la forge communale. Il signale encore qu'à la scierie de la Clechatte les limites fixées par le plan d'extension ne semblent pas avoir été observées, car tous les hangars ~~minuscules~~ sont en bordure immédiate de la route, et les toitures la surplombent. Qui donnera la clef de ce mystère ?

6. Communications de la municipalité : Mr. le Syndic annonce qu'une demande d'achat de 6000 m2. de terrain sis au bois de l'hôpital a été présentée à la Municipalité par un Mr. Zuber. Il voudrait que le conseil s'exprime, en principe, sur cette question. Après une courte discussion, le prix de fr. 10.- au minimum pour le m2, est fixé, et la municipalité invitée à faire pour le mieux de l'intérêt communal. L'union laitière de Lausanne cherche à installer quelque part une cave à fromages. La falaise de melasse du Châtaignier, entre le bois de l'Eglise et l'endroit où se faisant il y a quelques années encore le feu du ler août, pourrait convenir à une excavation. Une décision de principe étant demandée au conseil, celui-ci autorise la municipalité à suivre l'affaire et à traiter au mieux.

7. Propositions individuelles : la discussion n'est pas utilisée.

Le contre-appel étant fait, le président lève la séance à 22 h. 15.

Le Président :

*F. Corbaz*

Le Secrétaire :

*J. Lambert*

\*\*\*\*\*

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1955 à 18 heures à la salle communale. Présidence Corbaz Francis président.

Sont absents : Excusés : Meylan Louis, Blanche Robert, Bergeaud André, Duperret Eugène, Bergeaud Maurice, Benzon Emile, Corbaz Robert Grand Mont.

Sans excuse : Corbaz Armand, Menétréy Henri, Lädermann René, Pelet Adrien, Capt Vincent.

Arrivées tardives : Guex Edmond, Baud Louis, Gaudard Edouard, Corbaz Florent, Martin Henri, Rouge Henri, Rechat Charles.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Comptes communaux de 1954.
2. Arrêté d'imposition.
3. Commission de gestion
4. Vente de terrain
5. Communication de la municipalité
6. Propositions individuelles.

Le procès-verbal de la dernière séance adopté sans modification, le président annonce qu'un membre du conseil, Monsieur Chauvy Constant, doit être remplacé ensuite de son départ de la localité. Le 1<sup>er</sup> candidat est Mr. René Blanc qui est invité à prendre place parmi nous après avoir fait la promesse traditionnelle. Nous lui souhaitons la bienvenue au conseil communal.

Nous commençons par le ch. 3 de l'ordre du jour :

Commission de gestion 1955-56 : Sont désignées : Meylan Louis, Lambert Louis, Corbaz Eugène, Menétréy Gustave, Amaudruz Marcel, Favre Louis, Bergeaud André. Seront

Suppléants : B. René et le Dr. Pache.  
anc.

2. Comptes communaux de 1954. Comme à l'ordinaire chaque conseiller a reçu le résumé des comptes communaux, ce qui facilite la discussion. Le Préavis m'pal relève que les prévisions budgétaires ont été une fois de plus démenties et que nous trouvons, au lieu du déficit présumé, un boni de fr 447.93. Les dépenses sont arrivées à fr. 246819.22, tandis que les recettes se montent à fr. 251227.15. L'augmentation très sensible des recettes et le renversement des prévisions sont presque exclusivement dues aux impôts. Certains contribuables semblent comprendre, peu à peu où se trouve leur devoir. Le rapport de la commission de gestion, donné par Marcel Amaudruz, conclu à l'adoption pure et simple de ces comptes, après les remerciements d'usage et parfaitement mérité au boursier et à l'édilité.

La discussion n'est pas utilisée et les comptes sont admis sans opposition. Il en est de même des comptes de la bourse des pauvres.

3. Arrêté d'imposition pour 1956. Le préavis municipal propose une reconduction pure et simple de l'arrêté actuellement en vigueur. Toutefois une modification de l'art.19 de la loi du 19 mai 1925 sur les impositions communales est prévue ; elle se présenterait comme suit, sous lettre b) La perception d'un impôt personnel des contribuables qui fixent leur domicile ou leur résidence dans la commune pendant l'année avant le 1er octobre. Une autre modification est demandée : c'est l'abaissement de la taxe des diversissements de 20 % à 15 %.- Le rapport de la commission lu par Gustave Menétrey est favorable au préavis municipal et prie le conseil de ratifier cet arrêté d'imposition 1956.- Pas de discussion et le conseil adopte ce nouvel arrêté à l'unanimité.

4. Vente de terrain.

L'Union laitière vaudoise à Lausanne s'intéresse à la falaise de mélasse du Châtaignier pour y installer une cave à fromage. A la suite d'une demande ferme adressée à la municipalité celle-ci préavise favorablement pour la vente de 2000.-m2 de terrain aux abords de l'église, à fr. 10.- le m2. La commission rapporte par l'organe de Mr. Gaudard et propose de suivre la municipalité dans ses conclusions. La discussion, nourrie, tourne surtout autour du chemin qui coupe le bois transversalement. Tous voudraient le voir préservé. Le syndic promet d'y veiller. Mr. Marti Frédy voudrait que dans l'acte de vente soit incluse une clause interdisant une construction en hauteur sur cette parcelle. Le syndic et Mr. Vullyamez lui rétorquent que lorsqu'une construction serait envisagée sur ce terrain, la municipalité en serait automatiquement avisée par la mise à l'enquête. Il serait alors assez tôt de prendre une décision. Edouard Vullyamez estime qu'il ne faut tout de même pas exagérer dans nos restrictions. Finalement le conseil accepte de donner toute latitude à la municipalité pour la poursuite et l'aboutissement de cette affaire.

5. Communications de la municipalité : Le syndic prie le conseil de ratifier l'achat d'une surface de terrain de 29 m2. à Mr. Oscar Menétrey, pour permettre le redressement de la route en Coppes, à côté du garage Borgeaud. Ce terrain a été acquis à fr. 15.- le M2. Le conseil ratifie, d'autant plus que cette opération s'est effectuée il y a plusieurs semaines. Mr. Zuber, qui avait demandé à acheter une parcelle au Bois de l'hôpital ets revenu à la charge. La municipalité est priée de suivre l'affaire dans le cadre de la décision prise lors de la séance précédente. Le syndic donne ensuite quelque directives au sujet de la fête prévue pour l'inauguration de la grande salle le samedi 4 juin 1955.-

Les propositions individuelles n'apportent rien qui mérite d'être relevé. Le contre-appel clot la séance à 20 h. 05

Le président *J. Cortez*

Le secrétaire : *[Signature]*

Sont absents : excusé Meylan Louis;

non excusés : Corbaz Armand, Duperret Eugène, Menétrey Alfred,  
Gaudard Edouard, Corbaz Eugène, Favrat Jean, Amaudruz Marcel,  
Capt Vincent, Bergeaud Maurice, Rechat Charles.

Arrivée tardive : Lädermann René.

L'ordre du jour de la séance est le suivant : Décision à prendre au sujet des  
captages d'eau de la Raccaudaz.

## 2. Divers .

1. Captages d'eau de la Raccaudaz : Le Syndic a la parole pour donner connais-  
sance du préavis municipal. Dans son exposé, Mr. André Belet relève tout d'abord  
que nos espérances de trouver beaucoup d'eau doivent être ramenées à la réalité.  
Il y a fort peu de ce précieux liquide dans les fouilles entreprises à la Raccau-  
daz, fouilles faites pourtant dans toutes les règles de l'art. Cependant, sourciers  
géologues et ingénieurs consultés s'accordent pour dire que l'on devrait rejoin-  
dre, par une mine, le sondage effectué avant les travaux proprement dits par les  
ouvriers de la commune. Ce sondage se trouve à environ 20 m. en aval de la fouille  
actuelle. Il s'agirait alors de forer dans la melasse une galerie qui doit nous  
amener l'eau que, dans le sondage, on avait estimé - d'une façon un peu optimiste -  
devoir sourdre à environ 60 l. min. alors que l'on arrive péniblement à 20 l.  
actuellement. La question se pose donc, ce soir, de savoir si nous voulons  
continuer les travaux et arrondir encore la dépense déjà supputée à 66.000.- fr.  
ou au contraire capter ce que nous trouvons aujourd'hui et en rester là.

La commission, par Mr. Dind, rapporteur, déclare qu'il y a lieu de continuer  
les travaux, étant donné le sacrifice déjà consenti.

Au cours de la discussion, fort nourrie, nous entendrons successivement :

R. Lädermann : qui s'étonne que l'on se trouve déjà devant un dépassement de  
plus de 20.000.- fr. ( les travaux avaient été budgétés à env. 40.000.-) sans que  
l'ingénieur chargé des travaux n'en ait averti la municipalité. D'où vient cet ex-  
cédent : soumissions mal faites ou prévisions trop optimistes ?

Le Syndic lui répond que, sur le conseil de Mr. Décervet le tracé prévu a été modi-  
fié et allongé d'une cinquantaine de m'. D'autre part, les salaires des ouvriers  
ont subi une augmentation de 5 % ce qui peut, ces deux facteurs réunis, représen-  
ter le dépassement.

V. Menétrey constate que la déconvenue est générale. Il s'étonne que l'ingénieur  
qui touche pourtant un assez substantiel pourcentage ne soit pas intervenu plus  
tôt et n'ait pas renseigné la municipalité sur le dépassement.

René Lädermann propose de ne pas laisser perdre le peu d'eau trouvé et de capter  
celle-ci même si elle coûte très cher.

Robert Delacrétaz voudrait que, avant de partir en mine, on établisse de nouveaux  
sondages.

Le Syndic lui répond que, dans l'état actuel des travaux, -les ouvriers travaillent  
actuellement par plus de 11 m. de profondeur - il est moins onéreux de miner  
que de sonder.

La couverture financière de ces travaux inquiète Mr. V. Menétrey. La caisse  
communale n'est certes pas en mesure de financer cet ouvrage. Le Syndic lui ré-  
pond que la municipalité s'est déjà occupée de la question et qu'elle a demandé  
à La Suisse de consentir un nouveau prêt à la commune.

Cette Compagnie d'assurances serait consentante à des conditions sensiblement égales à celles faites lors de l'emprunt de la Grande Salle, soit int. de 3 ou 3 1/4 %. René Lädermann propose encore de ne pas fixer de plafond au crédit que l'on doit accorder à la municipalité et de faire pleine confiance à celle-ci pour qu'elle mène à bien cette entreprise.

Le conseil vote ensuite à l'unanimité un nouveau crédit à la municipalité.

Le syndic remercie et fait ensuite quelques communications dont l'une à trait à la cave à fromage que l'Union laitière creuse actuellement dans la falaise de mélasse du châtaignier. Le conseil prend connaissance de divers plans, notamment d'un plan de façade et déclare, à l'unanimité, ne pas s'opposer à la mise à l'enquête de cette construction, qui doit s'harmoniser parfaitement avec le style des bâtiments voisins.

Le syndic parle encore de la prochaine location de l'auberge communale. Cette affaire n'étant pas à l'ordre du jour de cette séance elle sera débattue en décembre.

Aleis Belet propose que, puisque nous siégeons pour la première fois dans cette confortable et accueillante salle, nous abandonnons la moitié de notre jeton de présence pour partager, à l'auberge, le verre de l'amitié.

Edmond Corbaz demande que la réfection du chemin qui mène des Cerjens à La Perrausaz soit prévue dans le plus bref délai possible. Il en sera fait ainsi déclare Mr. Bonzon, municipal qui relève cependant que pour 1955 c'est fini. Le temps ne se prête plus au bitumage des chaussées.

Marcel Cavin, municipal, pense que si le conseil fournit à la municipalité l'argent nécessaire, en peu de temps, tout le monde sera pleinement satisfait.

D. Rauschert demande à la municipalité d'intervenir auprès des entrepreneurs de la cave à fromage pour qu'ils prennent des précautions lors du départ des nombreuses mines ; mines qui ne vont pas sans causer de sérieux dommages aux toits et fenêtres des bâtiments avoisinants. Le nécessaire sera fait auprès du consortium Felli-Oppliger.

Le contre-appel fait, la séance est levée à 21 h. 35.

Le Président :

*F. Corbaz*

Le Secrétaire :

*D. Rauschert*



13 Déc. 1955

*NSW*  
Le Préfet :

*J. Zuber*

Séance du 29 décembre 1955.- à 19 heures à la Salle du Conseil.

Présidence Corbaz Francis, Président.

L'ordre du jour de la dernière séance est adopté. L'appel fait constater l'absence de Baud Louis non excusé et de Duperret Eugène et Menétrey Alfred, excusés.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Election du bureau pour 1956 et d'un secrétaire du conseil.
2. Budget pour 1956
3. Vente de terrain à Mr. Jules Zuber

Aloïs Belet désire mettre en garde la commission pour le plan d'extension et la police des constructions contre la tendance aux architectures un<sup>neu</sup>tarabiscotées qui commencent à se faire jour chez nous.

Henri Rouge demande ce qui en est de la future location de l'auberge : voulons-nous exclure ou joindre le terrain? Jean Meylan municipal lui répond que nous verrons d'après les offres.

Charles Rochat signale que le chemin du Rionzi est en très mauvais état. Il demande que la municipalité le répare quelque peu.

La discussion étant épuisée le contre-appel termine la séance après que le président ait présenté au conseil ses vœux les meilleurs pour 1956. Séance levée à 22.30

Le président :

*F. Corbaz*

Le Secrétaire :

*J. Lambert*

-----00000000000-----

Séance du 31 mai 1956, à 19.30 h., salle du Conseil communal.

Présidence: M. Francis Corbaz, président.

- Ordre du jour:
1. Comptes communaux 1955.
  2. Nomination de la commission de gestion pour 1956-57.
  3. Goudronnage de la traversée de Coppoz, R.C. 501 - achat d'un compresseur.
  4. Achat de terrain à M. Jules Barbey, au Bois de l'Hôpital.
  5. Modifications au règlement organique sur le service de défense contre l'incendie de la Commune du Mont-sur-Lausanne (augmentation de la solde).
  6. Augmentation du salaire horaire des employés communaux.
  7. Engagement d'un ouvrier communal permanent.
  8. Demande de dérogation aux Règlements du Plan d'extension et de la Police des constructions.
  9. 2e lecture du rapport de la "tournee d'automne" de la commission de gestion.
  10. Propositions individuelles.

Deux conseillers, non excusés, ne répondent pas à l'appel: MM. Borgeaud Maurice et Corbaz Armand.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1955 est lu et adopté sans objection, puis l'on passe à l'ordre du jour, très chargé.

#### 1. Comptes communaux 1955.-

Chaque conseiller a reçu, en même temps que sa convocation, un extrait du compte d'exploitation et du bilan, si bien que l'assemblée dispense le président de lui en donner une fastidieuse lecture. Les comptes 1955 se soldent par un excédent de recettes de Fr 5721.40. Lecture est faite du préavis municipal. Marcel Amaudruz lit le rapport de la commission de gestion, lequel recommande l'adoption des comptes tels qu'ils sont présentés, avec remerciements à l'exécutif et au boursier. René Laedermann demande quelques précisions qui lui sont fournies par M. le syndic et le boursier. L'interpellateur se déclare partiellement satisfait, relevant qu'il est ridicule, à son sens, de réaliser un bénéfice comptable lorsque la dette est si conséquente; il aurait désiré que le bénéfice soit porté en amortissement de la dette. Le boursier lui précise encore que notre compte courant à la B.C.V. a été assaini.

Aloïs Belet se demande si l'on a bien fait de dissocier, dans le compte immeuble, les locaux productifs des locaux improductifs. Le boursier lui répond à satisfaction de droit que les raisons fiscales de faire cette distinction sont suffisamment apparentes. La discussion n'est plus utilisée et les comptes, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité. Les comptes de la Bourse des pauvres sont également adoptés.